

Zone sans arme nucléaire—Loi

En signant le traité de non-prolifération nucléaire, notre pays s'est engagé à ne pas encourager la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Nous avons également accepté ceci :

Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs; à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs; et à ne rechercher ni recevoir une aide quelconque pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Nous avons également accepté d'inclure une disposition obligeant les États dotés d'armes nucléaires et parties au traité à négocier des limites réelles à la course aux armes nucléaires et, conformément à leurs engagements, à favoriser l'arrêt des essais d'armes nucléaires. On peut affirmer tout au moins que l'esprit de cet accord a déjà été violé lors de l'essai du missile Cruise. Dans ce cas-ci, l'arme elle-même ne peut être utilisée à moins de mettre au point un vecteur. Cela revient au même. L'esprit a aussi été violé du fait de la fabrication de pièces d'armes au Canada sans compter que des armes nucléaires ont déjà été entreposées sur le territoire canadien.

Si cet accord reflète toujours nos intentions, renvoyons ce projet de loi au comité et prenons les moyens voulus pour atteindre l'objectif de cette entente que nous avons signée il y a 17 ans. Dix-sept ans se sont écoulés, monsieur le Président, et nous jouons toujours à Jean dit avec les deux fiers-à-bras qui n'ont pris aucune initiative pour mettre fin à la course. Voilà ce qu'il faudra: de l'initiative, des actes et du courage. Certains députés éprouveront toutefois de la difficulté à trouver le courage d'adopter une prise de position pacifiste sur cette question. Ils diront: «Pourquoi nous si eux ne suivent pas?» Certains suivront. Plusieurs autres pays se joindront à la Nouvelle-Zélande et à nous et la bonne influence du mouvement international amorcé par des pays comme le nôtre finira par se faire ressentir dans le monde entier.

● (1710)

Certains diront que le projet de loi est anti-américain ou anti-OTAN mais nous n'avons pris aucun engagement envers l'OTAN en matière d'armes nucléaires et nous ne ferons pas preuve d'un manque de loyauté en nous désolidarisant de nos amis pour une activité qui est inacceptable sur le plan moral et qui ne sert pas nos intérêts. Nos mères nous ont-elles appris cela?

Le projet de loi n'est orienté contre personne, il s'oppose seulement aux armes nucléaires. Il n'aura pas d'influence sur d'autres formes de technologie nucléaire et il n'ouvrira pas les portes à une invasion communiste ou autre. Nous prendrons ce projet de loi pour ce qu'il est, un pas audacieux vers la paix et surtout vers la suppression des armes nucléaires. Il faut commencer quelque part; on peut amorcer le mouvement ici.

Il est impossible que ce projet de loi protège immédiatement les Canadiens contre une guerre nucléaire mais je pense qu'il y contribuera à la longue. Il ne nous protège toutefois pas contre l'ignorance des partisans de l'armement nucléaire dissuasif ni contre le faux sentiment de sécurité qu'ils donnent aux Canadiens en expliquant le mythe simpliste de l'équilibre des forces nucléaires. Lorsque nous aurons pris position sur cette question et lorsque nous aurons pris conscience de la situation, de nouveaux espoirs seront permis.

Même une discussion plus poussée sur le sujet avive l'espoir. C'est pourquoi ce projet de loi préconise également la tenue

d'un référendum mondial sur le désarmement. Certains députés diront que c'est ridicule parce que personne ne veut de guerre nucléaire, mais une discussion mondiale là-dessus n'a rien de ridicule, car elle fournira un moyen d'expression démocratique. L'appui dont jouit une telle initiative dans le monde n'a rien de ridicule non plus. Même l'Union soviétique s'est déclarée prête à étudier la méthodologie du référendum avec les autres pays intéressés. Non, cette idée n'a rien de ridicule, et un référendum ne coûterait que deux cents par participant si on le tient en même temps que les élections ordinaires. J'espère que cette partie du projet de loi ne pose aucun problème aux autres députés. Tous les partis ont certes manifesté leur appui à cette initiative lorsqu'on leur a demandé leur avis avant les élections. A cette époque, 76 candidats libéraux contre neuf s'étaient prononcés en faveur, de même que 84 conservateurs contre neuf et tous les 128 néo-démocrates qui avaient participé au sondage. Des conservateurs qui s'étaient dits en faveur, dix-neuf sont maintenant des ministres du cabinet.

J'espère que nous pouvons compter sur un appui général en faveur de la proposition visant à la tenue d'un référendum mondial, comme occasion inespérée de faire avancer la cause de la paix par la voie de discussions internationales.

Je me suis efforcé d'être bref. Le projet de loi a déjà été débattu quelques fois à la Chambre. Je suis persuadé que tous les députés sont suffisamment informés pour se faire une opinion.

Il y a deux autres raisons pour lesquelles je prie la Chambre de renvoyer ce projet de loi au comité parlementaire approprié. La première touche à la crédibilité du Canada. Nous avons d'excellents états de service en matière de maintien de la paix. Si le Canada était en outre une zone libre d'armements nucléaires, nous serions mieux en mesure de faire valoir auprès des autres pays la nécessité de «geler», de réduire et, éventuellement, de supprimer les armements nucléaires. Si nous sommes contre les armes nucléaires, si nous n'en possédons pas et si nous ne permettons pas à d'autres pays d'installer ni même de tester des armes nucléaires ou des systèmes de lancement en territoire canadien, nous nous trouverons en meilleure position pour discuter. Il ne doit pas y avoir d'hypocrisie de la part du Canada lorsqu'il ira discuter de cette question avec d'autres pays. Cela n'a rien à voir avec notre engagement à l'endroit de l'OTAN.

Deuxièmement, les États-Unis et l'Union soviétique disposent tous deux sur leur territoire respectif et sur les mers de suffisamment d'armes nucléaires pour nous supprimer tous de toute façon. Rien n'oblige vraiment le Canada ou des douzaines d'autres pays comme lui à posséder ou à permettre l'installation ou l'essai sur leur territoire d'armes nucléaires et de systèmes de lancement pour essayer d'influencer la dissuasion ou l'équilibre des puissances.

Si l'un ou l'autre de ces pays ou les deux déclenchaient une attaque nucléaire, nous serions détruits de toute façon puisque nous nous trouvons entre les deux. Toute contribution que le Canada pourrait faire à pareille catastrophe serait parfaitement négligeable compte tenu du suicide final.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'adoption par la Chambre du projet de loi C-218, tendant à